

Première demande de licence

Veuillez remplir en caractères d'imprimerie

Nom

Prénom

Adresse/No

NPA/Lieu

Date de naissance

Nationalité

- Je suis citoyen(ne) suisse, européen(ne) ou d'un pays de l'AELE.
- Je ne suis pas citoyen(ne) suisse, européen(ne) ou d'un pays de l'AELE (pour les exceptions selon le Règlement de Jeu Tackle Football, veuillez joindre les documents nécessaires).

Licences liées aux clubs

- | | | |
|---|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Joueur Hommes | <input type="checkbox"/> Joueur*euse de flag football NFFL | <input type="checkbox"/> Coach |
| <input type="checkbox"/> Joueur*euse junior U19 | <input type="checkbox"/> Joueur*euse de flag football U16 | <input type="checkbox"/> Staff |
| <input type="checkbox"/> Joueur*euse junior U16 | <input type="checkbox"/> Joueur*euse de flag football U13 | |
| | <input type="checkbox"/> Joueur*euse de flag football U11 | |

Licences liées à la Fédération

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Membre du conseil d'administration | <input type="checkbox"/> Arbitre Tackle Football |
| <input type="checkbox"/> Employé(e) | <input type="checkbox"/> Arbitre Flag football |
| <input type="checkbox"/> Chargé(e) de mission | |

La personne qui signe cette demande de licence confirme qu'elle a lu et qu'elle est entièrement d'accord avec les dispositions qui se trouvent sur la troisième et la quatrième page du formulaire (arbitrage, respect des statuts et des règlements, déclaration de protection des données ainsi que responsabilité et assurance).

Nom du club

(Uniquement pour les licences liées à un club)

Lieu et date

Signature du responsable du club*.

Lieu et date

Signature du demandeur

Informations complémentaires pour les demandeurs*euses mineurs

- Demande pour les juniors U19 :**
Je suis d'accord pour que mon enfant soit engagé dans la catégorie hommes et juniors U19.
- Demande pour les juniors U16 :**
Je suis d'accord pour que mon enfant soit engagé dans la catégorie juniors U19 et juniors U16.
- Demande pour les juniors U16 Flag Football :**
Demande pour les juniors U16 Flag Football: Je suis d'accord pour que mon enfant soit engagé dans la catégorie Flag Football NFFL et juniors Flag Football U16.
- Demande pour les juniors U13 Flag Football :**
Je suis d'accord pour que mon enfant soit engagé dans la catégorie juniors Flag Football U16 et juniors Flag Football U13.
- Demande pour les juniors U11 Flag Football :**
Je suis d'accord pour que mon enfant soit engagé dans la catégorie juniors Flag Football U13 et juniors Flag Football U11.

Lieu et date

Signature d'un représentant légal

Documents requis pour les premières demandes

- **Toutes les catégories :**
Demande de licence signée
- **Toutes les catégories :**
Photo d'identité
- **Entraîneurs et joueurs*euses de toutes les catégories:**
Preuve de l'identité, la nationalité et de l'âge (par ex. copie de la carte d'identité), la déclaration de soumission au dopage signée
- **Les personnes qui ne sont pas citoyennes de la Suisse, de l'UE ou d'un pays de l'AELE, si elles remplissent les conditions d'exception contenues dans le Règlement de Jeu du Tackle Football:**
Preuve et documents selon l'art. 35 al. 1, 2 et 3 du Règlement de Jeu Tackle Football

Arbitrage

Les litiges de droit civil entre les organisations et personnes suivantes sont soumis à l'arbitrage, à l'exclusion de la juridiction ordinaire:

- a) la FSAF,
- b) les clubs membres de la FSAF,
- c) les associations cantonales et régionales de la FSAF,
- d) les licenciés de la FSAF (dans la mesure où les litiges découlent de la qualité de licencié de la FSAF).

Les litiges soumis à l'arbitrage sont soumis à la décision d'un(e) arbitre unique du Tribunal arbitral du sport dont le siège est à Lausanne. Il est expressément renoncé à tout recours contre la décision; le droit impératif demeure réservé. Pour le reste, les règlements et dispositions du Tribunal arbitral du sport s'appliquent.

Toute personne demandant une licence de n'importe quelle catégorie donne son accord irrévocable à cette clause d'arbitrage.

Respecter les statuts et les règlements de la FSFA

Toute personne qui demande une licence de n'importe quelle catégorie exprime par là qu'elle respectera sans restriction les statuts, règlements, ordonnances et autres prescriptions de la FSFA en vigueur (sous réserve du droit impératif). Ceux-ci sont à la disposition de chaque club membre de la FSFA et peuvent être consultés et téléchargés sur www.safv.ch.

Toute fausse déclaration dans la demande de licence peut entraîner des sanctions disciplinaires tant pour le/la licencié(e) que pour son club.

Responsabilité et assurance

Toute personne demandant une licence de n'importe quelle catégorie indique qu'elle dispose elle-même d'une couverture d'assurance suffisante pour la pratique du football américain.

Le demandeur prend connaissance du fait qu'il/elle ne peut pas rendre la FSFA et ses fonctionnaires responsables de maladies ou d'accidents résultant de la pratique du sport. Le droit impératif demeure réservé

Protection des données

La protection des données est une priorité pour la FSFA. La FSFA s'efforce donc de traiter avec soin toutes les données collectées et respecte les dispositions de la loi suisse sur la protection des données (LPD) lors de la collecte et du traitement des données.

Les données personnelles et les fichiers associés, tels que les images, sont utilisés par la FSFA pour la gestion des personnes, des licences, des statistiques et des résultats, ainsi que pour la correspondance générale et la diffusion de nouvelles et d'informations sur les services.

Les droits suivants découlent de cet objectif pour la FSFA:

- Analyse et traitement statistiques et information du public sur les connaissances acquises;
- Publication de données personnelles sur un site web, à savoir: prénom, nom, sexe, date de naissance, taille, poids, fédération sportive, position;
- Publication de données personnelles sous forme de communiqués de presse. Ceux-ci peuvent également être mis en ligne sur le site de la FSFA.

La FSFA ne transmet pas de données personnelles à des tiers à des fins commerciales. La transmission de données personnelles à des tiers pour traitement à des fins non commerciales est autorisée si la tâche a été confiée au tiers par convention ou si la transmission est prévue par la loi. Les données ne sont traitées par le tiers que dans la mesure où la FSFA pourrait le faire elle-même et où aucune obligation légale ou contractuelle de confidentialité ne s'y oppose.

Toute personne est libre de demander des informations sur ses données collectées ainsi que leur suppression (e-mail à : dataprotection@safv.ch).